



Formalités des entreprises : quoi de neuf pour le répertoire SIRENE ?

Actualité législative publié le 14/12/2021, vu 648 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://www.assistant-juridique.fr)

La tenue du répertoire SIRENE fait l'objet de nouveaux aménagements, notamment relatifs à la mise en place de la plateforme ProConnect.

Pour mémoire, l'INSEE tient un répertoire SIRENE (Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises et des Etablissements) qui recense l'ensemble des entreprises établies en France et ce, quel que soit leur statut.

A compter du 1er janvier 2022, s'ajouteront aux renseignements devant être transmis, l'ensemble des informations permettant d'identifier les représentants légaux des personnes morales de type société et les personnes physiques inscrites au répertoire, notamment dans le but d'améliorer la communication avec eux par voie électronique.

Le but est d'assurer la mise en place de l'identité numérique des entreprises par le biais de la plateforme ProConnect, qui est l'équivalent de FranceConnect pour les particuliers.

Pour renforcer la lutte contre la fraude, il est également prévu que les données d'identité relatives aux personnes physiques soient complétées, dans l'objectif d'aligner le contenu du répertoire SIRENE sur celui du Répertoire national d'identification des personnes physiques (NIPP).

Point important : notez qu'aucune de ces nouvelles informations ne sera accessible au public.

Enfin, il est prévu que les personnes physiques ayant des obligations fiscales spécifiques ont désormais l'obligation de s'inscrire au répertoire SIRENE. Plus précisément, sont concernés :

- les particuliers employeurs qui collectent le prélèvement à la source ;
- les loueurs en meublés non professionnels.

Source : [weblex.fr](https://www.weblex.fr)

A lire : [Comment créer une entreprise en 11 étapes ?](#)

A télécharger : [Guide pratique de la SARL](#)

Articles sur le même sujet :

[Réussir la création d'une SARL](#)

[Réussir l'ouverture d'un restaurant rapide](#)

[Réussir la création d'un food-truck](#)

[Louer à des touristes](#)

[S'installer dans les services à la personne](#)

[Créer et gérer un site de e-commerce](#)

[Récupérer une facture impayée](#)

[Gérer un compte courant d'associé](#)

[Rémunérer un gérant de SARL](#)

[Guide pratique de la SARL](#)

[Comment créer une entreprise en 11 étapes ?](#)

[Quel est le meilleur statut juridique pour créer une entreprise ?](#)

[Comment créer une entreprise malgré une interdiction de gérer ?](#)

[Créer une entreprise à domicile : faut-il l'autorisation du maire ?](#)

[Peut-on créer son entreprise en étant salarié ?](#)

[Peut-on créer une entreprise pendant un CSP ?](#)

[Coupler une association et une entreprise](#)

[Est-il légal de créer une société offshore ?](#)

[Conjoint collaborateur, conjoint associé ou conjoint salarié ?](#)